



**CTS DU 30 NOVEMBRE 2020**  
**reconvoqué**  
**en audioconférence**



Ce Comité Technique Spécial des DIRECCTE et des DIECCTE a été présidé conjointement, en audioconférence, par Monsieur Pascal BERNARD, Directeur des ressources humaines des ministères sociaux et Monsieur Grégoire PARMENTIER responsable de la délégation coordination et innovation du secrétariat général du Ministère l'économie et des finances.

L'ordre du jour a porté sur les points suivants :

- ✓ Consultation sur les projets créant les directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et modifiant le décret relatif aux directions départementales interministérielles pour créer les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités, sous réserve de l'arbitrage interministériel sur ces textes.
- ✓ Présentation du baromètre social des DIRECCTE et des DIECCTE.
- ✓ Présentation du futur Intranet des DIRECCTE et des DIECCTE pour un premier temps puis futur Intranet des services déconcentrés.
- ✓ Questions diverses.

Cette instance étant reconvoquée, le président ouvre la séance en procédant à la désignation du secrétaire adjoint de séance: Eric DUPORT, FO.

Syndicats présents: **UNSA/CGT/CFDT/FO/ SUD SOLIDAIRE.**

**L'UNSA**, la CGT, FO et font lecture de leur déclaration lumineaire.

Le DRH ouvre les débats en insistant sur le devoir de l'administration d'accompagner tous les agents dans le cadre de la mise en œuvre de l'OTE.

Cet accompagnement s'articule autour de trois volets :

- L'encadrement de la mise en œuvre de l'OTE en accord avec le protocole définissant les modalités d'accompagnement RH des agents relevant des services territoriaux des Ministères sociaux impactés par la réforme OTE signé le 29 novembre 2019 par l'UNSA, la CFDT et FO.
- Le renforcement du pôle d'accompagnement managérial de l'administration centrale afin d'accompagner individuellement et collectivement les DREETS.
- Le suivi des parcours des agents avec un point hebdomadaire qui sera remonté au cabinet et secrétariat Général du ministère.

A noter que le DRH portera une attention toute particulière sur les dysfonctionnements qui seront également communiqués au cabinet et secrétariat Général du ministère.

.

### **1- Consultation sur les projets de décret créant les directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et modifiant le décret relatif aux directions départementales interministérielles pour créer les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités, sous réserve de l'arbitrage interministériel sur ces textes ;**

L'administration présente le projet de décret qui a déjà fait l'objet de consultation par le CTM affaires sociales, le CTM travail, le CTS des DIRECCTE et des DIECCTE avec un vote unanimement défavorable. Elle précise que l'avis rendu du CNIT nous sera communiqué après la réunion.

Elle spécifie que l'inspection du travail sera sous l'autorité de la DGT et conservera ses pouvoirs propres, il n'y aura pas de remise en question des pouvoirs de l'IT.

Par ailleurs, les Directeurs Départementaux seront entourés de 2 voire 3 adjoints.

Il reste en arbitrage le calendrier des élections professionnelles mais à ce stade le report de ce scrutin reste en suspens au secrétariat général du gouvernement

#### **- Vote contre à l'unanimité**

### **2- Présentation du baromètre social des DIRECCTE et des DIECCTE**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour, le Docteur Williams JOSSE qui devait le présenter n'a pu se rendre disponible.

### **3- Présentation du futur Intranet des DIRECCTE et des DIECCTE dans un premier temps puis futur Intranet des services déconcentrés ;**

La présentation de ce point par l'administration met en exergue l'importance de cet outil pour les services. Les responsables de communication des DIRECCTE ont exprimé leurs besoins de déploiement d'un meilleur outillage pour élaborer et diffuser leurs contenus. Une refonte des sites Intranets est donc en cours et le nouvel Intranet se nommera **inDi**. Les travaux prennent en compte la diversité des organisations et des missions des administrations centrales des 2 sphères ministérielles (Affaires sociales et Travail) ainsi que celles des services déconcentrés.

Une charte commune au niveau national sera mise en œuvre et chaque région l'adaptera en fonction de ses spécificités. L'élaboration préalable d'un inventaire est nécessaire pour assurer un contenu le plus opérationnel possible. De plus, deux réseaux sont en cours de constitution : le réseau des communicants animé par la DICOM et le réseau de référents **inDi** animé par la DNUM et le pôle Travail Solidarité du SGMAS pour reconstituer le réseau régional et permettre l'animation.

Ce projet a pris du retard suite à la crise sanitaire et le calendrier définitif n'est pas connu.

Par ailleurs, l'administration procède actuellement au recrutement spécifique sur le pôle emploi solidarité d'un agent pour orchestrer ces travaux

L'**UNSA** demande des précisions sur le calendrier à venir et s'inquiète de l'impact de ces travaux sur les services déjà très malmenés par la surcharge de travail liée à la crise sanitaire et l'OTE.

L'Administration répond que la structure est prête et peut permettre une mise en place rapidement. Cependant, il faut prendre en compte le potentiel de ressources humaines à mobiliser. En tout état de cause ce redéploiement pourra être effectif au 1<sup>er</sup> avril prochain.

L'UNSA s'enquiert sur la possibilité d'un lien avec l'intranet de la DDCSPP.

L'administration précise qu'Intranet a pour vocation d'intégrer la partie DRCSP/DCSPP.

#### **4- Questions diverses.**

L'UNSA s'interroge sur le devenir des agents des ex- services économiques qui ne seront pas reclassés lors de l'effectivité de la réforme de l'OTE.

L'administration fait savoir que les situations seront examinées au cas par cas pour proposer des solutions et voir également dans le contexte de restructuration les opportunités qui peuvent se présenter.